

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON**

République Française  
Département de l'Aveyron

**Séance du 30 avril 2026  
Délibération n°D2026-058**

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril, à vingt-heures, le conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, régulièrement **convoqué le 24 avril 2026**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**.

La séance a été publique.

<b>Présents :</b>	BERNARD Jean-Luc, CADAUX Didier, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, PIONA Laurence, THOMAS Rémi, TOURNIER Anaïs et VICENTE Florian Formant la majorité des membres en exercice
<b>Procuration(s) :</b>	EGEA Frédéric (pouvoir à Samuel GALTIER), FAGES Christine (pouvoir à Corinne DELMAS), LEPETIT Philippe (pouvoir à Florian VICENTE), MUYS Elisabeth (pouvoir à Jean-Luc BERNARD), RAYNAL GAL Amérine (pouvoir à Esther CHUREAU), ROCHE Aude (pouvoir à Didier CADAUX), De SAINT SERNIN Guilhem (pouvoir à Laurence PIONA)
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	PRADAL Charlène
<b>Nombre de Membres</b>	
Afférents au conseil municipal :	19
En exercice :	19
Qui ont pris part à la délibération :	11
Quorum :	10

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Rémi THOMAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**D2026-058 : Budget du service eau et assainissement – Affectation du résultat 2025**

*Rapporteur : Florian VICENTE*

**Vu** les articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Considérant** que le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant,

**Considérant** que le compte financier unique a été approuvé le 30 avril 2026,  
Monsieur le maire propose d'affecter le résultat comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE		2025	
		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
A	Dépenses	469 852.05	188 842.27
B	Recettes	453 203.76	169 220.72
C	Solde d'exécution (B-A)	- 16 648.29	- 19 621.55
<b>Résultat intermédiaire</b>		<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
C	Solde d'exécution	- 16 648.29	- 19 621.55
D	Résultat reporté N-1	187 200.62	1 658.48
E	Résultat intermédiaire	170 552.33	- 17 963.07
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
F	Solde des restes à réaliser N		-31 928.00
G	Résultat cumulé (E+F)	<b>170 552.33</b>	- <b>49 891.07</b>
H	<b>Besoin de financement</b>		<b>49 891.07</b>
1	Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement H)		<b>49 891.07</b>
2	Report en fonctionnement R 002	<b>120 661.26</b>	-

Séance du 30 avril 2026  
Délibération n°D2026-058

**Le conseil municipal**, Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le maire.

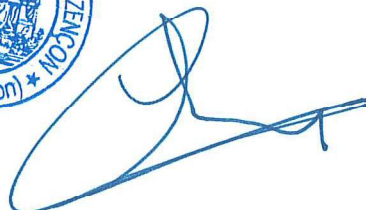
Ainsi fait et délibéré, à SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Rémi THOMAS



Le maire,  
Didier CADAUX



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, dans les 2 mois à compter de sa publication ou notification et transmission aux services de l'Etat, vous pouvez entreprendre contre le présent acte :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,

et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Acte rendu exécutoire

Après publication le :

Transmission au représentant de l'État le :